



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2530

Attribution d'une subvention d'investissement de 11 850 euros en faveur de l'Association "Merlin Pinpin" pour la crèche parentale "Merlin Pinpin", sise 19 rue Barrême à Lyon 6e, pour l'achat de mobilier - Approbation et autorisation de signature d'une convention

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2530 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 11 850 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "MERLIN PINPIN" POUR LA CRECHE PARENTALE "MERLIN PINPIN", SISE 19 RUE BARREME A LYON 6E, POUR L'ACHAT DE MOBILIER - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Merlin Pinpin » gère la crèche parentale du même nom située 19 rue Barrème à Lyon 6^e. Par son action, elle contribue au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 6^e arrondissement et coopère à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Par délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015, n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 et n° 2016/2419 du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 71 000 € au profit de la structure « Merlin Pinpin » pour l'année 2015 et 82 200 € pour l'année 2016.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « tous arrondissements – Mobilier et petits aménagements pour crèches ».

Dans l'attente de futurs travaux en 2017, l'Association réalise quelques aménagements pour améliorer les conditions de travail des agents et favoriser le développement des enfants au sein de la structure.

Souhaitant aussi renouveler du mobilier pour la salle du personnel, du mobilier enfant et acheter une structure de psychomotricité, l'Association « Merlin Pinpin » sollicite donc l'aide de la Ville pour une subvention d'investissement.

Elle a donc présenté un budget d'investissement de 23 647,59 €TTC et a sollicité le soutien de la Ville pour ces différents achats.

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de 11 850 € L'Association s'autofinancera à hauteur de 11 797,59 €

Il vous est donc proposé d'allouer une subvention exceptionnelle d'investissement de 11 850 € à l'Association « Merlin Pinpin », pour l'achat de mobilier.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015, n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 et n° 2016/2419 du 26 septembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1 – Une subvention exceptionnelle d'équipement de 11 850 € est allouée à l'Association «Merlin Pinpin», pour l'achat du mobilier de la crèche parentale « Merlin Pinpin ».

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Merlin Pinpin » est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits au budget 2016, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD